

# Facturation Électronique en Belgique

Présentation – PEPPOL, obligations, impacts et solutions

# Questions

- QUOI
- POURQUOI
- QUAND
- QUI
- COMMENT

# QUOI

- - Obligation progressive de facturation électronique (UBL) pour entreprises
- - Déjà obligatoire vers les pouvoirs publics (B2G)

# QUOI?

- - Une facture structurée (format UBL/XML)
- - Permet traitement automatique par logiciels
- - Différent d'un PDF (simple image non exploitable)
- - Transmission via un réseau sécurisé (PEPPOL)

# Le réseau PEPPOL

- - Standard international de transmission
- - Réseau d'Access Points certifiés
- - Chaque entreprise possède un identifiant PEPPOL
  - MAIS
    - Un point d'entrée
    - Un point de sortie

# POURQUOI

- Lutte contre fraude
  - Traçabilité
  - Infalsifiabilité
    - Erreur : NC
  - Reporting

# QUAND?

- 1/1/2026 pour les opérations belges B to B
- Tolérance jusqu'au 31/3/2026

# Sanctions spécifiques

- Non déductibilité de la TVA sur les factures reçues non PEPPOL (contestable)
- Amende spécifique pour absence moyens techniques de réception/émission
  - Première amende 1.500,00 €
  - Deuxième amende 3.000,00 €
  - Troisième amende 5.000,00 €

# Sanctions générales

- Amende en cas de facturation « irrégulière »
  - 1° infraction : 50,00 € par document irrégulier avec un maximum de 500,00 €
  - 2° infraction : 125,00 € avec un maximum de 1.250,00 €
  - 3° infraction : 250,00 € avec un maximum de 5.000,00 €.
  
- ATTENTION : CUMUL DES SANCTIONS

# QUI

- Assujetti complet
- Assujetti mixte
- Assujetti franchisé
  
- Mais pas
  - Exemptés article 44 sans prestation assujettie
- **ENTRE OPERATEURS BELGES**
- **MAIS** Au 1/7/2030 extension aux opérations intracommunautaires,

# Comment ça fonctionne ?

- 1. Votre logiciel génère une facture UBL
- 2. Elle est envoyée via votre Access Point PEPPOL
- 3. Le réseau identifie le destinataire
- 4. La facture arrive directement dans son logiciel

# COMMENT

- Consulter son expert-comptable
- Dépend de la situation actuelle
  - Tout papier
  - Application en entrée déjà présente
  - Logiciel de facturation existant

# Avantages pour PME et ASBL

- - Moins d'erreurs encodage
- - Gain de temps administratif
- - Réduction des coûts
- - Meilleure traçabilité et archivage
- - Paiements plus rapides

# Solutions logicielles (Belgique)

- - Falco
- - Advalvas/Adept
- - Codabox
- - Unifiedpost
- - Billit
- - Isabel Group / Ponto
- - ClearFacts, Venice, Odoo, Exact, etc.